



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/194
20 août 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-huitième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE
A L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-HUITIEME SESSION

RATIONALISATION DES TRAVAUX ET REFORME DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA PREMIERE COMMISSION

Lettre datée du 19 août 1993, adressée au Secrétaire général par
les représentants de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark,
de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie,
du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal et du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous, les Représentants permanents des 12 Etats membres de la Communauté européenne, avons l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale d'une question intitulée "Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission".

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous vous prions de trouver ci-joint un mémoire explicatif.

Représentant permanent de l'Allemagne

(Signé) Detlev GRAF ZU RANTZAU

Représentant permanent de la Belgique

(Signé) Paul NOTERDAEME

Chargé d'affaires par intérim du Danemark

(Signé) Johan FRIIS

Représentant permanent de l'Espagne

(Signé) Juan Antonio YAÑEZ-BARNUEVO

Représentant permanent de la France

(Signé) Jean-Bernard MERIMEE

Chargé d'affaires par intérim de la Grèce

(Signé) Adamantios Th. VASSILAKIS

Représentant permanent de l'Irlande

(Signé) Francis Mahon HAYES

Représentant permanent de l'Italie

(Signé) Francesco Paolo FULCI

Chargé d'affaires par intérim du Luxembourg

(Signé) Anne BASTIAN

Chargé d'affaires par intérim des Pays-Bas

(Signé) Comte Jan M. V. A. de MARCHANT et d'ANSEMBOURG

Représentant permanent du Portugal

(Signé) Pedro CATARINO

Chargé d'affaires par intérim du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Signé) Thomas L. RICHARDSON CMG

ANNEXE

Mémoire explicatif

1. Au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, la Belgique a l'honneur de proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale d'un point intitulé "Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission". Ce point serait traité par la Première Commission.
2. La rationalisation des travaux et la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission ont déjà été souvent examinées, le plus récemment lors des séances de la Première Commission du 8 au 12 mars 1993.
3. Au cours de ces séances, le Danemark a distribué, au nom de la Communauté et de ses Etats membres, deux documents de travail. Le premier traite de la rationalisation des travaux de la Première Commission (mentionné dans la déclaration du Danemark lors de la 41e séance de la Commission, au nom de la Communauté et de ses Etats membres). Le second porte sur la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission (A/C.1/47/15 du 9 mars 1993).
4. Dans sa résolution 47/54 G, adoptée par consensus le 8 avril 1993, l'Assemblée générale a prié le Président de la Première Commission de continuer ses consultations sur la poursuite de la rationalisation des travaux et le renforcement de l'efficacité de la Commission, en tenant compte de toutes les opinions et propositions pertinentes, y compris celles relatives au regroupement par thèmes des points de l'ordre du jour.
5. En tenant compte de ces précédents et afin de contribuer au succès de ces objectifs, la Belgique, au nom de la Communauté et de ses Etats membres, estime que les considérations ci-dessus font partie des points qui devraient être traités par l'Assemblée générale au terme de la question qu'elle propose d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session.
